

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT
LE VINGT TROIS JUIN A DIX NEUF HEURES,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 16 juin 2008 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Présents :	30
Porteur (s) d'un mandat :	2
Absent (s) Excusé (s) :	3
Absent (s) :	/

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. BERETTI, Mme COCHET, M. BRUYERE, Mme FERRARI, M. FRUGIER, Mme CASANOVA, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme AUVAGE, M. YVROUD, Mme RAMUS, M. VAIRYO, Mme FRAYSSE, M. PELLER, Mme AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, Mme VIOLLET, M. MOLLIE, Mme DELROISE, Mme REBUT, M. MAURY, Mme PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC, Mme BRUNETTI, Mme. DELAGE DAMON, M. BOILEAU, Mme PEGAZ, M. SERRA, M. GUIGUE

AVAIENT DONNE PROCURATION

M. MISSUD à M. DORD
M. GRUFFAZ à Mme COCHET

ABSENTS EXCUSES

M. DAVIET
Mme POTIN
Mme ABENIS

SECRETAIRE : M. GUIGUE

Rénovation Urbaine du quartier Sierroz/Franklin

**VALIDATION DU PROJET DE RENOVATION URBAINE
ET SIGNATURE DE CONVENTION**

La ville d'Aix-les-Bains a obtenu le 25 novembre 2004 une dérogation au titre de l'article 6 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 pour présenter un dossier de rénovation urbaine sur le quartier Sierroz/Franklin, situé en entrée nord de la ville.

Une réunion technique partenariale du 24 mai 2006 a conduit à l'écriture d'un protocole de préfiguration autorisant le démarrage des travaux de construction de logements conventionnés et certains aménagements publics.

Ce protocole de préfiguration a été signé le 27 novembre 2006.

Le 14 janvier 2008, le dossier dans sa globalité a été présenté à l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) en Comité d'Engagement, en présence de différents partenaires institutionnels.

Ce Comité, par courrier du 14 avril 2008, a émis un avis favorable sur le programme présenté.

L'implication des collectivités territoriales et autres partenaires a permis de bâtir la maquette financière et de définir une base de financement prévisionnel suivante (euros) :

VILLE	EPCI	Conseil Général	Conseil Régional	Bailleurs sociaux y compris prêts	Autres (Valorisation foncière et immobilière et fonds propres CDC)	ANRU
10 356 667	1 050 000	3 990 402	4 833 384	36 822 654	2 243 374	18 940 954

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet de rénovation urbaine Sierroz/Franklin
- d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant Monsieur BERETTI, Premier adjoint, à signer la convention pluriannuelle ou tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Décision

Mme BRUNETTI, Mme DELAGE DAMON, M. BOILEAU, Mme PEGAZ, M. SERRA et M. GUIGUE n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal à la majorité :

- approuve le projet de rénovation urbaine Sierroz/Franklin
- autorise Monsieur le maire, ou son représentant Monsieur BERETTI, Premier adjoint, à signer la convention pluriannuelle ou tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

POUR EXTRAIT CONFORME

Dominique DORD
Député Maire d'Aix-les-Bains